

Imprimer

[×](#)

[Société](#) 10/03/2009 à 06h53

Trois exigences pour l'Université

[Réagir](#)

Dominique Rousseau professeur à l'université Montpellier-I, membre de l'Institut universitaire de France.

Une loi pour les présidents d'université votée à la hussarde en août 2007. Un discours présidentiel insultant, violent et fourbe le 22 janvier. Une conception mercantile du savoir. Et les campus s'enflamment. D'abord contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs, puis contre celle de la formation des professeurs du secondaire et enfin contre la loi elle-même. Car en vérité, dans ces controverses passionnées, est en jeu une philosophie de la connaissance : à un régime fondé sur les principes de la réflexion critique et de l'échange est substitué un régime fondé sur les principes de la concurrence et du résultat immédiat. Et le principe d'indépendance des universitaires bloque le passage d'un régime à l'autre. D'où la volonté de Nicolas Sarkozy de faire sauter ce barrage. Or, si cette éthique est valide dans le monde économique elle ne l'est pas dans le monde universitaire où, toutes tendances politiques et syndicales réunies, les enseignants-chercheurs opposent l'éthique du savoir. La bataille des universitaires est donc une bataille pour la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Après deux mois de tergiversations, le Premier ministre admet qu'il faut reprendre le travail d'écriture. Il a raison : il faut réécrire la loi libertés et responsabilités des universités (LRU) en utilisant son article 51 qui prévoit une évaluation annuelle de l'application de cette loi et, au vu des «difficultés» rencontrées, proposer les modifications législatives de nature à concilier dans la future loi principe d'autonomie et principe d'indépendance des enseignants-chercheurs. Trois orientations se dessinent.

1. La reconnaissance de la spécificité des disciplines. L'Université est, évidemment, diverse. La recherche ne se fait pas de la même manière en droit, en sciences politiques, en chimie ou en biologie ; le recrutement des professeurs n'est pas le même en philosophie et en médecine ; la pédagogie ne peut être la même en physique nucléaire et en littérature anglaise du XVI^e siècle ; les débouchés professionnels varient aussi d'une discipline à l'autre. Qui oublie cette diversité manque l'esprit universitaire : on ne «gouverne» pas le droit comme la chimie, la philosophie comme la mécanique quantique. En d'autres termes, l'autonomie au niveau de la superstructure universitaire ne signifie rien sinon une approche bureaucratique de la question ; en revanche, l'autonomie au niveau des disciplines correspond à la réalité pratique des étudiants et de la recherche, ouvrirait sur une pluridisciplinarité intelligente et libérerait immédiatement des énergies contenues. La formule idéale serait donc une université fédérant toutes les disciplines, chacune organisée sur le principe d'autonomie.

2. L'indépendance des enseignants-chercheurs. Ce principe constitutionnel n'est pas au service des universitaires mais des étudiants qui doivent avoir la garantie que le savoir qui leur est dispensé se construit selon les exigences propres de la recherche académique. D'où la nécessité, pour que ce principe soit respecté, que chaque université soit administrée par un collège où les universitaires soient clairement majoritaires. Il faut, parce qu'ils font évidemment partie de la communauté universitaire, que les personnels non enseignants et les étudiants aient leur structure de représentation ; il faut encore, parce que l'université vit naturellement avec elles, que les entreprises, les institutions publiques, les collectivités aient

aussi leur représentation. Mais, ni l'indépendance des enseignants-chercheurs ni l'autonomie universitaire ne seraient respectées si la définition de la politique universitaire devait échapper aux universitaires. Qui, pour la mettre en œuvre, doivent pouvoir s'appuyer sur un corps d'administrateurs hautement qualifiés.

3. La qualité des formations. Le principe d'autonomie n'a de vertu que s'il permet d'offrir aux étudiants une formation qui les prépare mieux à leur vie d'homme engagé dans une activité professionnelle, dans la cité et dans le monde. Ça dépend, bien sûr, de la qualité et de la réputation des universitaires et donc d'un système de recrutement objectif dégagé de toutes pressions locales ou autres. Mais ça dépend aussi de la qualité et surtout de la diversité de l'offre faite aux étudiants. Si tous les bacheliers peuvent accéder à l'enseignement supérieur, l'expérience montre que tous ne sont pas également préparés à intégrer n'importe quelle formation. Il convient donc, en amont, de revaloriser le bac pour en faire un des éléments d'orientation des lycéens et, en aval, de permettre à chaque faculté d'offrir des parcours de formation souples et adaptés à ses différents publics étudiants.

Trois exigences minimum pour marquer la confiance dans l'Université publique et reprendre dans la sérénité le «problème» de l'enseignement supérieur français partagé entre les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche.

